JUSTICE TRADITIONNELLE AFRICAINE ET REGLEMENT DES CONFLITS DANS LE CONTE : UN MODELE DE VIE

Kounandy Joseph YAO
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
kounandyseigneuryao@gmail.com

Résumé

Dans le conte traditionnel africain, légion sont des récits qui expriment la nature des rapports entre jeunes et vieux ou cadets et aînés ou encore entre initiés et non-initiés ; entre gouvernants et gouvernés et entre décepteurs et ses victimes. Ces rapports exposent le plus souvent des tensions ou situations conflictuelles dont le règlement débouche sur la justice. À cet effet, cet article met en lumière un pan de traitement des conflits propres à l'Afrique traditionnelle.
La résolution de ce problème s'est appuyée, dans un premier temps, sur les règlements de conflits dont le pardon concourt au rapprochement des protagonistes ; ensuite, un point d'honneur est mis sur le succès des quêtes de justice et, enfin, le dernier axe d'analyse expose les raisons de l'échec des quêtes de justices pour une prise de conscience. Il ressort de cette méthode d'analyse que, dans les sociétés africaines, ceux qui détiennent encore d'authentiques traditions savent donner la vie à leur pensée en citant, soit une anecdote, soit un proverbe d'usage courant. De cette manière, ils réussissent à faire saisir les oppositions et les rapports conflictuels, à traiter au clair une question obscure et à dominer les problèmes et les situations.
Dans sa quête de justice, le conte condamne tous ceux qui, pourvus d'une parcelle de pouvoir en abusent à souhait. Se faisant, ce genre littéraire livre un enseignement moral et constitue une mine de philosophie, de sagesse pour tous les Africains traditionnels et ceux d'aujourd'hui.

Mots-clés *Justice traditionnelle, conte africain, règlement de conflits.*

Abstract

In the traditional African tale, there are many tales that express the nature of the relationships between young and old or younger and older or between initiated and uninitiated; between rulers and ruled and between deceivers and their victims. These reports usually expose tensions or conflictual situations, the resolution of which leads to justice. To this end, this article highlights an aspect of dealing with conflicts specific to traditional Africa.
The resolution of this problem was based, initially, on conflict settlements, the forgiveness of which helps bring the protagonists together; then a point of honor is placed on the success of justice quests and finally, the last axis of analysis sets out the reasons for the failure of justice quests for awareness. It emerges from this method of analysis that, in African societies, those who still hold authentic traditions know how to give life to their thought by quoting either an anecdote or a proverb in common usage. In this way, they

succeed in making understand the oppositions and the conflicting relations, to deal with the clear an obscure question and to dominate the problems and the situations.
In its quest for justice, the tale condemns all those who, with a bit of power, abuse it at will. In doing so, this literary genre provides a moral lesson and constitutes a mine of philosophy of wisdom for all traditional Africans and those of today.

Key words *Traditional justice, African tale, conflict resolution*

Introduction

En paraphrasant le célèbre journaliste français Alain FOCA de la Radio France Internationale (RFI), il convient de dire que nul n'a le droit d'effacer l'histoire d'un peuple, de substituer le système de vie d'un peuple à un autre qui le lui est étranger, car un peuple sans histoire ou mode de vie qui lui est identique est une société sans armes, bref, un peuple vulnérable aux valeurs de son temps. En usant de ses propres vertus (histoire et mode de vie) permet à sa société de forger ses valeurs culturelles, historiques, artistiques et philosophiques. Ce faisant, nous contribuons fortement à assoir une paix durable dans la quête de la justice lors des règlements de conflits.
La littérature se définissant comme l'ensemble des principes de l'art d'écrire ou de raconter des idées et des sentiments d'une société localisée dans le temps et dans l'espace, conserve parfaitement ce passé historique ou système de vie des peuples. Elle se compose de plusieurs genres : la poésie, le théâtre, le roman et la littérature orale. Le dernier genre cité, est spécifique à notre étude à cause de son caractère oral et de sa proximité à la manifestation de la justice, des réalités culturelles, historiques, artistiques et reflète mieux la façon de vivre des peuples qui le produisent.
Cette littérature orale englobe de ce fait, une variété de textes regroupés en deux grands groupes dont la distinction est faite à partir de leurs formes : les formes narratives brèves (la devinette, le proverbe, l'énigme et ses sous genres) et les formes narratives longues (le conte, le chant, la légende, la chronique, le mythe, la généalogie …). Parmi ces formes longues, nous retenons le conte comme support pour résoudre le problème que pose cet article. Son choix se justifie par le fait qu'il présente des situations conflictuelles dont la résolution fait appel à un

commentaire personnel s'appuyant sur l'histoire, l'idéologie et mode de vie du groupe linguistique concerné.
En outre, en dédramatisant, le conte jette un regard synoptique sur la société en manque de justice, de mode de vie, de culture et de politique, d'où l'intérêt de cet article. Ainsi, nous pouvons émettre les hypothèses selon lesquelles le mode de règlement des conflits dans les récits de contes serait un vecteur idéal dans la résolution des conflits en Afrique ; Ce passé historique (le conte) serait à vulgariser et à promouvoir au bénéfice de la justice en Afrique ; Tout en montrant le sens de l'Humanité dans la résolution des litiges, le conte serait une arme de lutte contre le Mal envahisseur et, revendiquerait une société plus juste en restituant l'amour, l'équité avec une tendresse authentique.
Nos hypothèses telles que formulées appellent à la problématique suivante : Quels sont les mécanismes traditionnels de résolution des conflits à partir du conte africain ? Autour de ce problème gravitent les interrogations suivantes : quels sont les procédés ou processus de résolution de conflits dont dispose le conte dans la quête de résorption des conflits ? Comment la poétique du conte, dans le règlement des désaccords, peut-elle constituer une leçon de vie ou un modèle à copier ?

1. Les règlements de conflits dont le pardon est vecteur de rapprochement des protagonistes

Dans sa définition première, le "pardon" est « le fait d'accorder la rémission de (une faute), renoncer à punir » (CHEVALIER Jean *et al.* GHERBRANT Alain, Dictionnaire des symboles, mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres, Paris, Robert Laffont, collection "Bouquin", 1987 : 886.) Ici, on ne tient pas compte de la rigueur d'une faute ; c'est la rémission d'une offense. Cette indulgence est une arme de résolution de conflits qui caractérise les peuples africains. L'objectif recherché dans cette quête de justice est d'amener chacune des personnes ou des groupes en lutte, en concurrence ou en conflit à s'accorder sur des valeurs de cohésion sociale, d'union et d'acceptation de l'autre malgré leurs différences d'opinion, de pensée, de choix, d'ethnie, de couleur de peau…
Les organisations mondiales de résolution de conflits dans le monde, dans l'exercice de leurs missions, semblent taire ces valeurs de

pacification pouvant rétablir l'ordre et la paix dans les Etats en proie à la guerre et à la dissension.
Les récits de contes présentent des textes qui mettent en lumière des règlements pacifiques de conflits qui se soldent par le pardon amenant ainsi, les protagonistes à oublier ou à surmonter leurs désaccords ou contestation résultant d'une différence d'opinion et d'intérêt.
Les règlements de litiges aboutissant au « pardon » sont moins représentatifs dans les contes africains à cause des values basées sur le non atteint à l'intégrité morale, physique des groupes qui produisent ces récits. En outre, les projets et actions, dans le conte africain, sont construits généralement par un personnage décepteur qui a la capacité de se tirer des situations difficiles pourrait expliquer cette rareté de résolution de conflits qui passe par le « pardon » pour rétablir l'entente parfaite qui existait entre les protagonistes.
Dans l'idée de promouvoir ou de justifier les vertus du pardon au sein des récits africains, nous sommes rendus compte, que ces textes présentent des quêtes de justice plus brèves. Les auteurs des recueils de contes, respectant en cela l'une des particularités du récit africain, sur ce genre de quête, la condensent en deux (02), trois (03) voire quatre (04) phrases ou lignes au maximum dans leurs récits. Cette concision s'explique par le fait qu'en majorité, les « quêtes de pardon » ne sont pas autonomes d'une part et d'autre part, par leurs caractères conclusifs.
Par ailleurs, les quêtes du pardon du décepteur africain visent à obtenir le pardon du "gouvernement invisible de la providence" ; le pardon des entités métaphysiques et/ou supérieures au décepteur. Selon ZIGUI Koléa Paulin : « les récits africains qui exposent des quêtes de pardon engagent, l'on pourrait dire, la manière dont l'Africain voit la nature dans ses rapports avec l'Homme. Ils montrent la force que les deux exercent sur l'âme populaire, indiquent la pensée du "gouvernement invisible de la providence", les communications mystérieuses de l'âme avec les forces surnaturelles » (ZIGUI Koléa Paulin, Les Contes à rire de la France médiévale, Le Roman de Renart et les contes d'animaux de l'Afrique de l'Ouest. Etude de Morphologie et de Physiologie comparées. Types-Structures-Idéologies, Thèse de Doctorat d'Etat, Université François Rabelais de Tours (France), 1995 : 136).
Nous nous accordons avec ce grand "oraliste" ivoirien pour soutenir l'idée selon laquelle le conte africain est un produit ou reproduit la société. Dans ce sens, les récits africains constituent des pépites d'or ou

des vecteurs de "redressement du tort" pouvant aider l'Afrique moderne dans la résolution des conflits qui sapent fortement ses valeurs.
Le récit ***La source de génies*** traite de la dépendance des choses visibles vis-à-vis du monde invisible, avec comme exigence le devoir de respecter les pactes conclus par les ancêtres, mais imposable aux descendants malgré l'écart du temps. En effet, ces pactes, dans l'Afrique ancienne étaient comme des lois dans le monde moderne. C'est cette règle sacro-sainte que le personnage Tôpé l'araignée n'observe pas à l'endroit des génies protecteurs et pourvoyeurs d'abondance :
« Tôpé en s'installant sur la terre des ancêtres n'héritait pas que de leurs droits. Il héritait aussi de leurs devoirs. Les premières années, il immolait régulièrement un mouton aux génies de la terre. Mais très vite, il se laissa de ce sacrifice rituel. Il n'immolait plus de mouton blanc à la fin des récoltes. Cela durait depuis trois ans » (TOURE Théophile Minan, *Les aventures de Tôpé l'araignée*, 1983 : 26).
La colère légitime des dieux se manifesta sous la forme d'un chant enivrant qui hypnotisait tous ceux qui l'entendaient et qui provoquait une danse inéluctable. A force de danser, personne ne pouvait bénéficier ou jouir des "bonté-nourritures" et "eau-de la terre". Tôpé est intrigué par ces attitudes étranges. Il finit par en connaître les causes grâce à un vieillard qui l'instruit sur l'origine des malheurs. Dès cet instant qui coïncide avec la fin du récit, le décepteur entreprend sa « quête du pardon » aux génies, en conformant aux sacrifices rituels traditionnels. Ainsi, dès le lendemain, Tôpé immola un mouton tout blanc aux génies de la terre » (TOURE Théophile Minan, *La source des génies*, 1983 : 30).
Ces contes traitent bien des sujets qui préoccupent l'Homme dans ses relations quotidiennes avec ses semblables. En effet, pour parvenir à un but ou combler un besoin, de l'ère moderne, on se serre des accords, traités ou arrangements écrits et régis par le droit, entre deux ou plusieurs personnes. Mais, après obtention de son objectif, l'on a tendance à négliger son bienfaiteur au point de ne plus respecter les clauses du contrat qu'il a librement conclu avec ses siens. On assiste ainsi, à un dysfonctionnement de son environnement mettant en mal un individu, un groupe ou une collectivité. Le règlement de ces types de désaccord ou contentieux passe le plus souvent par le "Pardon" axé sur la reconnaissance de ses fautes. Ne dit-on pas qu'« une faute reconnue est moitié pardonnée ? » (Adage populaire).

Les récits de contes qui traitent des "quêtes du pardon" dont l'objectif est de réinstaller la justice, arrivent à faire revivre les personnages en conflit, dans la cohésion du départ où l'état des relations de ces protagonistes n'ont plus de motif de s'opposer en matière d'idées, de sentiments ou d'intérêts.

L'objet de ces récits est entre autres, de promouvoir les valeurs sociales dont dispose l'ancienne Afrique : l'entente entre les communautés, l'harmonie sociale, le vivre ensemble. Ces textes enseigneraient mieux l'Afrique moderne s'ils étaient connus par les décideurs et pas mis à l'quart au cours des résolutions de conflits.

Dans le vécu réel, le "pardon" est une denrée rare à accepter de part et d'autre lors des règlements de litiges. Il serait important d'introduire ces valeurs indéniables dans les différentes asphères de l'éducation, pour une justice plus juste.

En outre, une autre forme de "quête de pardon" se trouve à la fin du récit ***L'Araignée et les palmistes du ciel*** (DELAFOSSE Maurice, L'Araignée *et les palmistes du ciel*, 1970 : 29-30). Dans ce texte, Araignée implore la clémence de mon seigneur le Ciel, dont il dérobait constamment les amandes de palmes. Parmi ses sembles dont Araignée implore le "pardon", il y a son épouse. Celle-ci s'offusque d'avoir un époux égoïste dès qu'il est question de partager la nourriture. Il recherche l'arme salvatrice qu'est le « pardon » quand elle projette de le quitter à cause de son manque d'attention. En effet, l'époux n'a jamais offert le moindre cadeau à celle qu'il prétend aimer. La menace étant sur le point d'être mise à exécution, alors « …Araignée demanda pardon à sa femme et lui : je t'en prie reste avec moi (…), je vais désormais aller à la chasse tous les jours » (Idem)

Le "pardon" relève ici, la volonté de changer de comportement vis-à-vis des personnes qui ont subi du tort. Lorsque les victimes reçoivent réparation morale basée sur un "pardon" sincère sans faux-fuyant, la justice atteint toujours sa cible. C'est ce que tente de faire l'époux, dans ce récit, pour reconquérir son épouse.

Pour garantir la justice et la paix, dans ce type de règlement de conflits, le conte propose généralement le schéma suivant :

Le pardon sans faux-fuyant

+

La volonté de changer

+

Le désir de ne plus reprendre l'infraction commise

+

Le désir absolu de respecter désormais les règles établies par le commun des mortels.

À l'intérieur des récits, des personnages après s'être saisis d'une faute qui met en mal la cohésion sociale, tentent de recoller ce tissu social déchiré à travers le "pardon". C'est le cas du personnage Dissia, qui contrarie souvent Araignée, présente parfois des excuses et tente la réconciliation : « Je viens vers toi pour te présenter mes excuses. Je sais que par ma faute, le Gigot-devin t'a échappé. Mais nous n'allons pas continuer à nous faire la guerre éternellement. Je viens te proposer une bonne affaire pour me racheter… » (TOURE Théophile Minan, *Voyage au pays de l'abondance*, 2002 : 48).

Si le "pardon" analysé, dans ces contes du corpus, atteint l'adhésion des victimes, c'est parce qu'il est dénudé de toute démagogie. Alors, si ces textes traitent encore ce dont l'Africain a besoin pour parfaire sa société en crise, il serait donc impérieux de faire recours à ces "mines d'or" dans la résolution des conflits africains.

Bien qu'en mutation sur le monde moderne, le continent africain doit regarder autour de lui et tirer une leçon de ce que le soleil lui enseigne dans chacun de ses pays afin de l'adapter au cours de la résolution de ses crises. En paraphrasant le père fondateur de la littérature ivoirienne d'expression française Bernard Binlin Dadié (Bernard Binlin Dadié, *Escale dans le temps, le combat pour la dignité de l'Afrique*, 2017 : 65.), il convient de dire que la sagesse accumulée dans nos contes égale bien la sagesse dont l'Afrique a besoin pour résoudre ses problèmes et non celle venant d'ailleurs qui ne se prête pas aux réalités culturelles, artistiques, idéologiques et historiques du continent.

2. Succès des quêtes de justice résultant des règlements de conflits

La justice pourrait se définir comme principe moral qui exige le respect du droit et de l'équité. Les récits de contes présentent deux types de quête de justice : les quêtes de justice logées à la cour et donnant lieu à des procès publics présidés par des Nobles (Roi, Chef…) d'une part et d'autre part la quête de justice privée prenant la forme de générosité ou de vengeance personnelle. Dans l'ensemble, ces quêtes de justice soulignent la particularité de la mentalité des personnages du récit au regard de la philosophie et du système de vivre des peuples qui produisent ces contes.

Est juste, celui qui apprécie sans préjugés. C'est éviter de faire deux poids deux mesures. L'homme juste met chacun à la place qu'il faut sans favoritisme. Plus que la satisfaction du besoin matériel et physiologique, l'usage de la justice dans les récits Ouest-africains d'expression française, est un enseignement capital de cohésion sociale. Pour cette valeur à grande portée sociale, il revient très souvent au héros rusé de s'en faire le défenseur. En général, c'est Lièvre qui cherche réparation positive d'un tort dont il est victime. Toutefois, nombre de contes orientent la quête de la justice vers le soulagement et/ou l'assistance de personnages en difficulté à cause de la méchanceté d'un tiers. C'est sur cet aspect spécifique de la quête de justice que nous allons porter notre analyse.

Dans « L'Araignée et sa fille nommée Rien-ne-m'est impossible » recueilli par Jean-Paul ECHLIMANN, Araignée vient au secours de sa fille en compensant les négligences et la méchanceté de Dieu qui l'a épousée en troisièmes noces. La quête prend dans ce cas, la dimension d'une aide positive et fait du personnage principal un altruiste. Il apparaît à ce titre, dans les récits, comme redresseur du tort, comparable à cet autre personnage soucieux de justice qu'est l'enfant malin dont Pierre N'DA appelle à la fois « champion de l'équité et sauveur » (Pierre N'DA, *Conte africain et l'éducation*, 1984 : 81).

Ce mode de fonctionnement est celui de Tôpé dans le récit « Le gigot-devin ». En effet, malgré le sacré incarné par le personnage original du Gigot-devin, l'Hyène le capture et projette de le dévorer. Mais, Tôpé survient à temps pour sauver la cuisse grasse d'une mort certaine.

En plus de ces exemples à caractère individuel, la quête de justice se fait parfois, dans l'intérêt de toute la communauté. Dans texte « La case de

tous les animaux » (Théophile Minan TOURÉ, *Les Aventures de Tôpé-l'Araignée,* 2002 : 63), le projet de Tôpé l'Araignée qui consiste à empêcher tous les animaux de vivre sous le même toit, a pour but ultime d'éviter que les plus faibles de la faune ne soient pas injustement maltraités ou dévorés par les plus forts. L'idée de justice se retrouve en filigrane dans son projet. Elle est exprimée implicitement comme c'est le cas dans le conte « L'homme qui voulait être roi ». L'idée de justice transparaît en outre, dans ce dialogue entre Dieu et L'homme qui voulait être roi :

- C'est une charge bien lourde que d'être roi.
- Pourquoi veux-tu être roi ?
- Afin de vivre moi aussi, libre, respecté, en homme.
- Il te faudrait rendre la justice, tu entends, la justice.
- Je saurais la rendre.
- La véritable justice ? celle qui recherche la vérité et en conséquence acquitte ou condamne sans aucune autre considération ?

(Bernard Binlin DADIÉ, *Le Pagne noir,* 1955 : 151-152).

La justice menée de cette manière, est non seulement au bénéfice d'un individu mais surtout d'une collectivité et permet le plein épanouissement de tous. Dans un royaume ou dans un Etat juste, les plus faibles sont protégés par la loi vis-à-vis des plus forts, des plus puissants. Il en est de même du plus puissant ou du plus riche dont la richesse et la puissance peuvent susciter la convoitise des autres entraine toujours la cohésion sociale. À travers les contes analysés, nous remarquons à plus d'un titre l'image manifeste ou le reflet du conte dans nos différentes sociétés. Ces différentes valeurs inhérentes à la justice confirment que les africains accordent un intérêt particulier à la justice qui favorise l'éclosion des valeurs cardinales dans les sociétés traditionnelles africaines.

À l'examen des récits de contes visant la quête de justice, les modes de recherche de solution ou de résolution de conflit se soldent souvent par un succès ou un échec. Dans tous les deux cas, il y a une leçon de vie à retenir.

3. Les causes de l'échec des quêtes de justice au cours des règlements de conflits : une leçon de vie

Selon l'écrivain ivoirien Bernard Binlin Dadié, aucun peuple ne peut se développer en dehors de son contexte culturel, historique et idéologique. À sa suite, nous notons que l'aboutissement ou le triomphe de la justice au cours des règlements de conflits semble passer par la prise en compte du système d'idée des peuples concernés.
Par système d'idée, nous entendons l'ensemble des critères d'organisation, de jugements moraux et politiques que les récits de contes mettent en jeu de façon explicite ou implicite. Pour s'apercevoir de ces idées ou pensées, une analyse minutieuse des textes s'impose. Outre les valeurs dénotatives et connotatives que dégagent les récits, il faut aussi adjoindre le comportement et le discours individuel des personnages ; leurs rôles et attitudes. Tous ces éléments mis en rapport avec le réel, permettent de dégager relativement à notre objet d'étude, des idées qui influencent la quête de justice au cours des règlements de conflits. En effet, ces éléments qui font entorse à la manifestation de la justice en Afrique sont entre-autres : des idées politico-juridiques et la portée à la fois morale, sociologique ou philosophique.

3.1. Idées politico-juridiques

Elles traduisent quelque peu à la fois l'organisation politique et juridique de l'époque traditionnelle de la communauté productrice de ces contes.

3.1.1. L'organisation politique

En Afrique traditionnelle, en particulier, dans certains grands groupes linguistiques, l'autorité politique est exercée par un individu et ses délégués. Cela est manifeste dans les contes d'Araignée. Les aventures du décepteur se déroulent dans le monde rural et elle restitue à la fois le décor et les pratiques sociales.
Dans **Les nouveaux noms** (Théophile Minan TOURÉ, Les nouveaux noms, 2002 :12-25), nous sommes en pleine cour royale et cela traduit fort bien que le pouvoir exercé est monarchique. Celui qui a le pouvoir dans le conte est Roi. Il symbolise l'autorité traditionnelle.
Par ailleurs, la contestation du pouvoir à laquelle procède le plus souvent le personnage Araignée, dans les récits, est le reflet des échecs de conflits justifiant la mise en cause des principes d'autorité sociale.

3.1.2. L'organisation juridique

Le mode d'action des décepteurs au sein des récits est presque toujours antisocial, leurs façons d'agir paradoxales. Elles impliquent parfois même une menace au chaos.

Personnage marginal, tout se passe comme si le décepteur n'était là que pour enfreindre les prescriptions ou lois établies par tous, les multiples interdits qui nous entourent dont il rappelle ainsi l'existence. C'est ainsi que, nous nous heurtons aux interdits de la parenté, de l'alliance, du pouvoir. Nous pouvons nous passer des frontières, car la société comme tout système sémiotique, se définie d'abord par ce qu'elle n'est pas. Parmi ces frontières, il en est toutefois qu'un audacieux franchira ou désobéira les règles prescrites selon ses convictions et les objectifs qu'il cherche à atteindre.

Araignée se cachant pour dévorer seul le gibier qu'il refuse à sa femme et à ses enfants affamés sera lourdement puni. Ce texte est un message à l'égard d'un étranger ou d'un maître abusif. Si l'opération d'enfreindre l'interdit réussi, on approuve son auteur, on l'applaudit ; s'il échoue, on se moque sans pitié. Dans tous les cas, une infraction est suivie d'échec et de punition.

Le décepteur, le champion de l'intelligence astucieuse n'est plus qu'un présomptueux qui se croit légal, sinon le supérieur de tous et veut ignorer les normes aussi bien sociales que physiques. Il apprend alors ses limites à ses dépens.

L'idée juridique ou morale qui se dégage est sans doute le respect des normes sociales dont la soumission à une hiérarchie. Le Roi, le Chef et les Autorités modernes ont été munis du pouvoir, non pour nuire à leurs sujets, mais pour les protéger. Ils doivent veiller à l'équilibre et à la bonne entente du groupe et pour cela, être respectueux du droit des autres, de la justice des sentiments humains pour atteindre la « justice sociale » réclamée par l'Afrique.

Quant aux sujets, ils doivent à leur tour être profondément soumis à leur Chef hiérarchique en tant que protecteur de la communauté au sein de laquelle ils vivent. En outre, les sujets entre eux, se doivent respect et échange de bons sentiments.

Conclusion

En somme, il y a au sein des royaumes africains ou des tribus traditionnelles, un devoir de solidarité réciproque à tous niveaux. Ces valeurs doivent être actualisées et adaptées aux réalités de notre ère moderne pour mieux régler les conflits continentaux. Pour une Afrique en pleine mutation, nous devons aussi nous servir des ressources vitales du conte pour éclairer et instruire le peuple car, la modernité n'exclut pas le passé, bien au contraire, elle est une organisation conforme du passé aux besoins d'aujourd'hui.

Références bibliographiques

Amon Joseph, (1992), *La Mare aux crocodiles*, Abidjan, NEA.

Balandier Georges et Maquet Jacques, (1968), *Dictionnaire des civilisations Africaines*, Paris, Nathan.

Chevalier Jean, et Gherbrant Alain, (1987*), Dictionnaire des symboles, mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont, collection "Bouquin".

Binlin Bernard, (1955), *Le pagne noir*, Paris, Présence Africaine.

Binlin Bernard, (1967), *Le rôle de la légende dans la culture populaire des noirs d'Afrique*, Paris, Présence Africaine.

Binlin Bernard, (2017), *Escale dans le temps, le combat pour la dignité de l'Afrique*, Abidjan, L'Encre Bleue.

Delafosse Maurice, (1970), « Le Roman de l'Araignée chez les Baoulé de Côte-d'Ivoire », in *Annales de l'Université d'Abidjan, Ethnologie, Série F, Tome2, Fascicule2*, Université Félix Houphet Boigny d'Abidjan en Côte d'Ivoire, pp. 13-32.

Kan Pierre, (1984), *Le conte africain et l'éducation*, Paris, Harmattan.

Marius Ano, (1988), *Contes Agni de l'Idenié*, Abidjan, CEDA.

Paulme Denise, (1976), *La mère dévorante. Essai de Morphologie des Contes africains***,** Paris, Gallimard.

Sidibé Valy, (1994), *La critique du pouvoir dans le théâtre de Bernard DADIÉ*, Thèse de Doctorat 3eme cycle, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.

Théophile Minan, (1983), *Les aventures de Tôpé-l'Araignée*, Abidjan, CEDA-HATIER.

Irié Ernest, (1995), *L'Humanisme dans la littérature orale africaine, le cas des contes populaires Gouro*, Thèse de Doctorat 3ème cycle, Université Félix Houphet Boigny d'Abidjan en Côte d'Ivoire.
Irié Ernest, (2008), *Conte Gouro de Côte-d'Ivoire : Valeur expressive et pouvoir de socialisation de l'homme*, Thèse de Doctorat d'Etat,
Tome II, Université Félix Houphet Boigny d'Abidjan en Côte d'Ivoire.
Kounandy Joseph, (25 mars 2020), *Le conte africain au miroir de la vérité : stratégies et outils du faire-vrai*, Thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara de Bouaké.
Koléa Paulin, (1995), *Les contes à rire de la France médiévale, Le Roman de Renart et les contes d'animaux de l'Afrique de l'Ouest. Etude de Morphologie et de Physiologie comparées. Types-Structures-Idéologies*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université François Rabelais de Tours (France).